

# **COMMISSION FINANCES DU 20 MARS 2018**

## **PREPARATION DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR 2018 (Budget général)**

### **1°) Contexte général : situation économique et sociale**

#### ➤ Situation nationale

La loi de finance pour 2018 est la première de la nouvelle majorité en place depuis les élections présidentielles et législatives du printemps 2017.

Les principales évolutions à noter au niveau national sont les suivantes :

- L'Etat attend de la part des collectivités territoriales 13 milliards d'€ d'économies d'ici à 2022, et va contractualiser avec les collectivités sur cette réduction des dépenses.
- La Loi prévoit également la suppression partielle de la taxe d'habitation de manière progressive via un système de dégrèvement garantissant aux collectivités une compensation exacte du produit fiscal attendu au niveau voté en 2017.
- La baisse des dotations aux collectivités se poursuit en 2018, malgré des annonces au préalable rassurantes du gouvernement. La DGF était annoncée à un montant 30,98 Md€ (légère hausse) en septembre, pour finalement arriver au montant de 27,05 milliards d'€. Cependant, cette baisse touchera uniquement les régions, et elle s'explique par le remplacement de la DGF des régions par une fraction du produit de la TVA.
- Certaines composantes péréquatrices de la DGF (dotations de solidarité urbaine et rurale) sont en augmentation, mais le fonds national de péréquation intercommunal et communal reste maintenu à 1 milliards d'€ malgré l'objectif d'augmentation déjà évoqué depuis longtemps.
- Par ailleurs, la dotation de compensation de la taxe professionnelle baissera à nouveau en 2018, baisse affectant cette année les communes, mauvais signal alors que la suppression de la taxe d'habitation vient d'être décidée.

Cette loi de finances marque un changement de méthode dans le suivi et l'anticipation des finances publiques locales : les baisses forcées ralentissent et les collectivités locales sont incitées à faire des économies par elles-mêmes, mais avec des objectifs contractuels et une autonomie fiscale qui s'amenuise.

La tendance des finances locales pour les années à venir n'est donc pas à la hausse et reste dans une optique de rigueur budgétaire.

#### Evolution des principales dotations aux Communes (2017-2018) :

*Evolution des concours financiers : En milliards d'€.*

<b>Nature dotations</b>	<b>Montant LF 2017</b>	<b>Montant LF 2018</b>	<b>Écart en valeur (milliard d'€)</b>	<b>Écart en volume (%)</b>
DGF	30,860	27,050	-3,81	-12,35%
Fonctionnement divers	5,175	3,828	-1,347	-26,03%
Investissement divers	9,226	8,310	-0,916	-9,93%
Compensations fiscales	2,920	2,940	+0,02	+0,68%
<b>TOTAL</b>	<b>48,181</b>	<b>42,128</b>	<b>-6,053</b>	<b>-12,56%</b>

La Loi n'a pas prévu de généraliser l'expérimentation de la réforme des valeurs locatives des locaux d'habitation en 2018, après qu'une telle démarche ait pourtant été menée pour les locaux professionnels. Par ailleurs les bases d'imposition devraient augmenter d'environ **1%** en 2018.

La mesure phare de cette loi de finance est l'entrée en vigueur du dégrèvement de la taxe d'habitation bénéficiant à 80% des contribuables, disposition qui a été jugée conforme à la constitution par le conseil constitutionnel.

Le mécanisme est progressif (abattement de 30 % en 2018, de 65 % en 2019 puis de 100 % en 2020) et soumis à des conditions de ressources.

L'Etat prendra en charge ces dégrèvements, dans la limite des taux en vigueur **en 2017**, ce qui signifie que toute hausse d'impôt votée à compter de 2018 resterait imputée au contribuable local. Un mécanisme de limitation des hausses de taux ultérieures à 2017 et de prise en charge de leurs conséquences sera discuté dans le cadre de la Conférence nationale des territoires.

La dotation d'équipement des territoires ruraux est en augmentation et la dotation de soutien à l'investissement local est reconduite en 2018.

La dotation forfaitaire bonifiée en cas de création d'une commune nouvelle est réintroduite : +5% pendant 3 ans.

## **2°) Fonctionnement – Bilan et orientations de la Commune**

### ➤ **Recettes de fonctionnement**

#### **-Concours de l'Etat**

Le tableau ci-dessous donne l'ensemble des concours de l'Etat. Pour mémoire cette dotation était de **801 540,00 € en 2013**.

<b>Nature de la dotation</b>	<b>Montant 2016</b>	<b>Montant 2017</b>	<b>Evolution %</b>
Dotation Forfaitaire (DGF)	660 858,00 €	628 963,00 €	-4,83%
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	118 641,00 €	110 914,00 €	-6,51%
Compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	46 210,00 €	69 506,00 €	+50,41 %
Fonds départementaux de taxe professionnelle	35 105,32 €	0,00 €	-100%
Dotation unique comp. spécifique à la taxe professionnelle (DUCSTP)	5 675,00 €	1 767,00 €	-68,86%
Dotation de solidarité rurale (DSR)	345 614,00 €	399 789,00 €	+15,67 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 212 103,32 €</b>	<b>1 210 939,00 €</b>	<b>-0,096%</b>

La baisse de dotations entre 2016 et 2017 était donc très relative grâce à la dotation de péréquation dite DSR (dotation de solidarité rurale), en hausse importante, ayant compensé les autres baisses de dotations. Cela étant les compensations d'exonération fiscales sont en augmentation en 2017 du fait du maintien d'exonération de la demi-part « veuves » ayant eu un impact du fait de bases erronées en 2016. Il ne faut donc pas en tirer de conclusion pour les années à venir.

Pour l'heure, les montants exacts des dotations pour 2018 ne sont pas connus. Une baisse doit être envisagée même si les dotations des communes et des départements ne seront pas, en théorie, impactées, car les mesures de péréquation en augmentation et les suppressions de certaines dotations sont financées de manière interne à la dotation forfaitaire versée aux collectivités. Une première estimation du montant 2018 serait de l'ordre de **615 049,00 €** (-2,21 %) pour la DGF.

### -Fiscalité votée par la Commune

Quatre taxes sont votées par la commune. Les taux des taxes locales communales perçues en fonctionnement pour l'année 2017 sont les suivants :

Dénomination	Taux (%)	Budget Primitif 2017 (€)	Réalisé 2017 (€)
Taxe d'habitation	18,10	768 888,00	775 968,00
Taxe foncière (bâti)	12,61	401 502,00	402 045,00
Taxe foncière (non-bâti)	27,16	19 256,00	19 238,00
Taxe foncière (non-bâti – additionnel)	-	927,00	928,00
Contribution Foncière des Entreprises	17,52	128 159,00	127 676,00
Rôles complémentaires	-	-	529,00
<b>TOTAL</b>	-	<b>1 318 732,00</b>	<b>1 326 384,00</b>

La fiscalité locale en 2017, du fait de bases plus élevées que prévues, a donc apporté plus de recettes que celles espérées en application des taux d'imposition votés par le conseil municipal (+ 7652,00 €).

Pour l'année 2018, les taux proposés seront les suivants (bases en augmentation de 1%) :

Impôt	Taux 2017	Taux 2018
Taxe d'habitation	18,10%	18,96%
Taxe Foncière (bâti)	12,61%	13,21%
Taxe Foncière (non bâti)	27,16%	28,44%
Cotisation Foncières des Entreprises	17,52%	18,35%

*\*Taux provisoires à ajuster en fonction des bases réelles 2018 figurant sur l'Etat 1259 qui n'a pas encore été reçu.*

Il convient de comparer ces taux sur la période 2013-2018 en y ajoutant les taux de la communauté de communes. Sur cette période, le total des taux de ces deux collectivités serait en baisse.

Concrètement, les contribuables de VAGNEY ont payés en taxes locales en 2013 la somme totale de **1 709 023,00 €**.

Pour 2018, et toujours pour l'ensemble de ces deux collectivités, les taux proposés ci-dessus engendreraient un volume financier d'impôts locaux pour les contribuables voinrauds de **1 725 612,92 €**, soit un niveau légèrement supérieur au niveau de 2013.

Cette hausse serait donc de +0,97% par rapport à 2013 sachant que sur la même période, l'inflation a été de 2,51% et les bases fiscales ont augmentés de 6,69%. La pression fiscale restera donc moindre en 2018 par rapport à 2013.

### -Fiscalité diverse

D'autres taxes dont la Commune ne maîtrise pas les taux ont également été perçues en fonctionnement en 2017 (notamment contribution sur la valeur ajoutée des entreprises, taxe sur les surfaces commerciales, impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau, taxe sur l'énergie hydraulique, taxe sur la consommation finale d'électricité, ...).

Les montants perçus sont résumés ci-dessous :

Dénomination	Budget Primitif 2017 (€)	Réalisé 2017 (€)
Taxe sur les surfaces commerciales	66 685,00	85 032,00
Imposition forfaitaire réseaux	6 480,00	5 940,00
Taxe sur la consommation d'électricité	40 920,89	39 639,27

Cotisation valeur ajoutée entreprises	124 175,00	124 175,00
<b>TOTAL</b>	<b>238 260,89</b>	<b>254 478,27</b>

Ceci met en évidence la dépendance de la commune à des décisions qui lui échappent. Toutefois, globalement, cette fiscalité en 2017 a apporté plus de recettes qu'envisagées après calcul des services fiscaux (+16 217,38 €).

#### -Autres recettes de fonctionnement

Les autres recettes consistent principalement dans les produits du domaine et des services communaux (immeubles et équipements sportifs), les participations des autres communes en matière scolaire, le versement des excédents du budget annexe de la forêt, les remboursements d'assurances (sinistres ou absence agents), les participations de l'Etat en matière de NAP ou de personnel (contrats aidés).

Voici quelques montants d'autres recettes perçues :

Dénomination	Budget 2017 (€)	Réalisé 2017 (€)
Remboursements sur rémunérations du personnel et sécurité sociale	9 111,00	9 151,97
Redevance d'occupation du domaine public communal	3 500,00	3 815,40
Services fournis collectivités extérieures	9 000,00	11 741,00
Participations scolaires autres communes	3 000,00	5 730,69
Contrats aidés	72 030,00	51 726,96
Revenus des immeubles	55 000,00	50 807,57
Excédent budget forêt	160 000,00	160 000,00
Aides NAP (CAF et Etat hors contrats aidés)	43 500,00	41 420,84
Budgets annexes (eau, assainissement)	69 500,00	57 085,27
Redevances funéraires	15 200,00	17 971,60
Remboursements de sinistres	6 000,00	17 076,95
<b>TOTAL</b>	<b>445 841,00</b>	<b>426 528,25</b>

Il est à noter que les remboursements sur rémunérations du personnel correspondent à des arrêts maladie et accidents de travail et que les recettes liées aux contrats aidés ont été moins importantes que prévues du fait du ralentissement du dispositif depuis septembre 2017.

#### -Notion d'Effort Fiscal

La notion d'effort fiscal permet d'évaluer la pression fiscale exercée par une collectivité sur le potentiel fiscal d'une population donnée. Il sert à l'attribution de la dotation nationale de péréquation, le fonds de péréquation intercommunal et communal, la dotation de solidarité rurale et la dotation de solidarité urbaine, puisqu'il faut avoir au moins **1** en effort fiscal pour y être éligible. Pour la commune, en 2016, l'effort fiscal est de **1,04** alors qu'il était de 1,04 également en 2015 et 1,18 en 2014. L'effort fiscal moyen pour les communes de même strate de population est de 1,05 dans le département des Vosges (1,09 au niveau national). Cependant considérant l'augmentation des taux votée en 2017, l'effort fiscal sera probablement plus élevé pour cette année.

#### ➤ Dépenses de fonctionnement

-Dépenses de personnel

Chapitre comptable	Budget Primitif 2017	Décisions modificatives	Budget total 2017	Réalisé 2017
012 – charges de personnel	1 409 200,00 €	0,00 €	1 409 200,00 €	1 368 132,65 €

Pour mémoire, en 2016 :

Chapitre comptable	Budget Primitif 2016	Décision modificative	Budget total 2016	Réalisé 2016
012 – charges de personnel	1 413 150,00 €	0,00 €	1 413 150,00 €	1 363 241,30 €

Soit une augmentation annuelle de **0,36%** contre une augmentation nationale moyenne de **+0,9%** en 2016 et une augmentation de **3,9%** pour l'Etat en 2017. Ces dernières années, les effectifs municipaux ont connus des évolutions importantes :

Année	Nombre d'agents	Equivalent temps plein
01-01-2013	38	34,31
01-01-2014	38	35,23
01-01-2015	50	40,49
01-01-2016	49	39,28
01-01-2017	44	38,92
01-01-2018	41	36,79

Bien que les effectifs diminuent, les dépenses de personnel poursuivent une légère augmentation par l'augmentation des cotisations sociales et patronales, l'augmentation du point d'indice et les revalorisations de carrière, qui furent cette année à la fois par des avancements d'échelon mais aussi par des rehaussements d'indices dans le cadre de la réforme « Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations ».

La fin de certains contrats aidés a par ailleurs diminué les recettes espérées et a également impliqué des dépenses supplémentaires (régime indemnitaire qui n'est pas ouvert aux contrats aidés).

La part des dépenses de personnel dans le budget de fonctionnement 2017 est de **46,65 %** contre 48,78% en 2016 et 49,4% en 2015 (**44,45%** déduction faite des remboursements de personnel au titre des contrats aidés et de l'assurance statutaire). Elle continue donc sa baisse.

En dehors des décisions de l'Etat concernant les contrats aidés qui ont un effet immédiat sur la masse salariale, les décisions communales sur les effectifs ne peuvent avoir un effet qu'à long terme.

-Subventions aux associations (montant total)

Budget primitif 2017	Montant réalisé 2017
81 396,91 €	77 502,57 €

Pour mémoire, en 2016 :

Budget primitif 2016	Montant réalisé 2016
85 000,00 €	81 896,91 €

Il sera proposé comme en 2017 de geler les subventions versées aux associations. Les diminutions constatées sont dues à des subventions exceptionnelles moindres.

#### -Autres dépenses de fonctionnement

Chapitre	Dénomination	Budget 2017	Réalisé 2017
011	Charges à caractère général	646 581,06 €	544 539,00 €
65	Autres charges de gestion courante	385 153,50 €	380 627,42 €
66	Charges financières	104 117,99 €	93 297,03 €
042	Dotations aux amortissements	285 000,00 €	271 504,98 €
67	Charges exceptionnelles	4 500,00 €	4002,26 €
Art. 739221	Atténuations de produits FNGIR	282 389,00 €	282 389,00 €

Ce tableau met en évidence une bonne maîtrise de ces autres dépenses de fonctionnement.

Les autres dépenses de fonctionnement en 2017 sont constituées principalement :

-du virement de l'excédent de fonctionnement vers la section d'investissement (571 524,00 €) qui ne fait toutefois l'objet d'aucune réalisation comptable et n'apparaît donc pas dans le compte administratif ;

-des chapitres 011 : Charges à caractère général (fournitures diverses, frais de gestion, électricité, chauffage, carburant, petit entretien et petites réparations du patrimoine, achats divers, assurance).

-65 : Autres charges de gestion courante (indemnités d'élus, contributions syndicales, contribution au CCAS, formations, créances éteintes, subventions).

-66 : charges financières (paiement des intérêts de la dette en diminution du fait du désendettement).

-042, comprenant les dotations aux amortissements (en augmentation suite à la revue de l'inventaire).

-67 charges exceptionnelles (bourses et prix, titres annulés sur exercice antérieur) ;

-ou encore le versement annuel du par la Commune au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources qui a fait suite à la suppression de la taxe professionnelle.

#### -Coût des Nouvelles Activités Périscolaires

Les nouvelles activités périscolaires (NAP) ont entraîné des dépenses de fonctionnement conséquentes sur le budget communal (personnel d'animation, prestations de service, fournitures de matériel et de petit équipement, formation). Certaines recettes ont également été générées (contrats aidés, aides du fonds d'amorçage et de la CAF). Une moindre dépense de personnel par la rationalisation des équipes d'animation a pu être constatée encore au cours de l'année scolaire 2016/2017.

		DEPENSES		RECETTES
TOTAL GENERAL	Résultat d'exercice sur année scolaire 2016/2017	107 104,60 €	Réel année scolaire 2016/2017 (sous réserve correction)	42 993,43 €
	Prévisionnel année scolaire 2017/ 2018	94 865,00 €	Prévisionnel année scolaire 2017/2018	44 172 €

coût d'un enfant à l'année	208,15 €	coût d'un enfant par séance	2,89 €
----------------------------	----------	-----------------------------	--------

Il est à noter que le coût d'un enfant par séance a diminué pour l'année scolaire 2016/2017 en passant de 3,06 € par enfant et par séance à 2,89 € par enfant et par séance en raison de baisses nouvelles de charges de personnel, grâce à la mise à disposition d'agents de l'Alphabet.

Pour l'exercice 2018, les dépenses et recettes liées aux activités périscolaires seront moins importantes, le dispositif devant s'arrêter à la fin de l'année scolaire 2017/2018.

En termes d'année civile 2017, hors personnel, les dépenses et recettes de ce service se présentent ainsi :

Dépenses	Réalisé 2017	Budget 2017
Alimentation	898,00 €	1 000,00 €
Petit équipement	1 392,66 €	800,00 €
Fournitures administratives		1 000,00 €
Livres cassettes disques		- €
Autres matières et fournitures		1 000,00 €
Personnel extérieur		16 968,58 €
Transport	2 904,00 €	8 000,00 €
Formation	- €	500,00 €
Cotisation ludothèque	- €	65,00 €
Achat skis	- €	500,00 €
<b>Total</b>	<b>22 163,24 €</b>	<b>24 865,00 €</b>
<b>différence</b>		<b>2 701,76 €</b>

Recettes			
Article/chapitre	Dénomination	BP 2017	Réalisé 2017
7478	Subventions autr	16 000,00 €	12 770,84 €
74718	Subvention Etat -	28 500,00 €	28 650,00 €
<b>TOTAL</b>	-	<b>44 500,00 €</b>	<b>41 420,84 €</b>
<b>Différence</b>		-	<b>3 079,16 €</b>

### 3°) Investissements – Bilan et Orientations de la commune

#### -Dépenses d'investissement

Le détail des dépenses d'investissement proposé pour 2018 figure au document excel « investissement 2018 » (annexe n°3).

#### ➤ Projets en phase d'études

En premier lieu, le projet de mise aux normes des ERP communaux s'est poursuivi en 2017 avec plus de 277 000,00 € TTC de dépenses réalisées sur cet exercice budgétaire, pour des travaux réalisés à la poste et à l'école perce-neige. En 2016, 12 bâtiments communaux avaient déjà été intégralement mis aux normes (Mairie, gymnase de Zainvillers, salle polyvalente, Mariabel, écoles maternelles et primaire de Zainvillers, école maternelle du centre, stade des viaux, stade Zeller, trait d'union, bâtiment des restos du cœur, bâtiment de l'Alphabet) pour un montant total de travaux d'environ 240 000 € TTC.

Pour 2018, 2 bâtiments restent à mettre aux normes : le bâtiment associatif du 10 place Caritey ainsi que le bâtiment associatif du chant de l'eau pour un montant total de presque 140 000,00 € TTC. Toutefois, un délai supplémentaire ayant été sollicité pour le 10 place Caritey, la somme à budgéter pour 2018 s'élève à 95 000,00 € TTC plus un reste de maîtrise d'œuvre et d'études d'environ 10 000 € TTC.

Pour l'année 2018, les autres projets à l'étude sont notamment :

- Réaménagement complet de la cour de l'école maternelle du centre, afin de rénover les espaces de jeux, de réaliser une nouvelle clôture impossible à franchir par les enfants.
- Modification de l'arrêt minute situé sur le parking des écoles du centre afin d'améliorer la sécurité des enfants et des parents.

- Réflexions relatives au remplacement du camion « Scania » du service technique qui arrive en fin de vie.
- Commencement d'une étude sur les travaux à réaliser rue de la tâche (étude auprès du cabinet Demange concernant les acquisitions de terrains à faire et un projet à définir sur l'ensemble de la route et des réseaux à reprendre : environ 11 000 € TTC d'études selon dimensionnement du projet) ;
- Commencement d'une étude sur des travaux à réaliser dans le carrefour « Rue Jean-Moulin/Rue d'Alsace » à Zainvillers qui nécessite des aménagements de sécurisation (projets d'esquisse à venir de la part du conseil départemental des Vosges responsable de la route départementale) ;
- Commande d'études de diagnostics sur différents ponts communaux : pont du moulin tremblant et ponts de la moselotte à Zainvillers ;
- Achèvement des travaux sur le porche de l'ancienne Eglise de Zainvillers ;
- Etude d'un trottoir sur la voirie en face de l'arrêt de bus du moulin pour sécurisation ;
- Participation financière aux réseaux pour raccordement du lotissement Demange rue du Moulin ;
- Achèvement du programme de rénovation des portes sectionnelles des ateliers municipaux : les trois dernières portes seront réalisées pour un coût de 12 636,00 € TTC.
- En cas de nécessité, changement du serveur qui commence à vieillir et n'aura plus les capacités techniques pour satisfaire à des nouvelles normes informatiques sur les données à caractère personnel ;
- Numérisation des actes d'état-civil pour un montant estimé d'environ 6 000 € TTC.
- Une étude éventuelle sur l'amélioration des abords du Bouchot (construction d'une digue) pour limiter les inondations en cas de crue à sur certaines zones inondables, si la communauté de communes (dont c'est la responsabilité) ne peut intégrer ce projet dans son programme annuel sur les berges des rivières ;
- Des travaux d'éclairage Public : rue du Moulin, rue Albert Jacquemin et Place Caritey à proximité de l'Eglise et du Funérarium. Pour tenir compte de l'évolution de la technologie les nouveaux éclairages seront à leds beaucoup moins consommateurs d'électricité.
- Le projet de réfection de la place de la Libération, pour lors en attente du fait de la problématique du dévoiement éventuel du Naufaing dont la compétence relève de la communauté de communes. Actuellement, une maîtrise d'œuvre a été choisie pour environ 10 000 € HT.

#### ➤ Projets récurrents

Sur le budget général, certaines dépenses d'investissement constituent des renouvellements récurrents de matériel : équipements pour les services techniques (renouvellement de matériel), la mairie (renouvellement informatique, licence JVS), les écoles (renouvellement de matériel, informatique, travaux salles de classes, mises aux normes électriques).

Il s'agit de dépenses non-affectées à une opération particulière figurant à un intitulé récurrent (« Mairie », « Ecoles », etc ...).

Les orientations pouvant être faites en ce sens figurent au tableau des orientations budgétaire qui vous est joint.

Les autres orientations principales sont les suivantes :

- matériel aux services techniques ;
- informatique aux services administratifs et aux écoles pour remplacement éventuel ;
- Réalisation d'abri-bus ;
- acquisition éventuelle de terrains ;
- Programme de réhabilitation de voirie pour 2018 ;
- Mises aux normes d'électricité et rénovation de classes aux écoles.

#### -Recettes d'investissement

- Les recettes d'investissement sont composées de diverses sources :

- les subventions attribuées par diverses personnes publiques (Etat, conseil départemental, conseil régional, agence de l'eau, etc ...) ;
- le produit de la taxe d'aménagement ;
- le versement du fonds de compensation de la TVA, qui correspond au remboursement de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année 2016 ;
- le virement de la section de fonctionnement ;
- le report excédentaire de la section d'investissement le cas échéant ;
- les dotations aux amortissements, domaine dans lequel un important travail a été travaillé conjointement avec la trésorerie en 2017, à prolonger en 2018.

➤ Autres recettes d'investissement importantes (Budget Communal)

Recette	BP 2017 (€)	Réalisé 2017 (€)
1068 – Excédent de fonctionnement	478 722,28 €	478 722,28 €
10222 – FCTVA	125 000,00 €	Restes à réaliser
10226 – Taxe d'aménagement	20 000,00 €	44 736,74 €
28 - Dotations aux amortissements	285 000,00 €	271 504,98 €
<b>TOTAL</b>	<b>908 722,28 €</b>	<b>794 964,00 €</b>

En raison d'un nouveau délai plus restreint pour les dépôts de dossier au titre du FCTVA, la recette n'a pu être perçue en 2017. Elle sera toutefois perçue en reste à réaliser sur l'exercice 2018, ce qui ne modifie donc pas les équilibres budgétaires sur l'ensemble des années 2017 et 2018.

#### **4°) Objectifs et conclusion**

Les balances entre budget primitif et budget réalisé et entre dépenses et recettes ne seront établies avec certitude et définitivement que lors du vote du compte administratif. Les dépenses réelles de fonctionnement par habitant s'élèvent à 728 €/habitant contre 724€/habitant en 2016. Les dépenses de fonctionnement ont légèrement augmenté tandis que la population a elle légèrement baissé en 2017.

En application de l'article 13 de la Loi de Programmation des Finances Publiques du 22 janvier 2018, le débat d'orientation budgétaire doit également intégrer différents objectifs.

De plus, les collectivités territoriales se voient imposer l'objectif de limiter à 1,2% par an l'augmentation de leurs dépenses de fonctionnement sur la période 2018-2022 (en valeur donc tenu compte de l'inflation). Pour les Communes, cet objectif est plus précisément de +1,1% par an.

a) Objectifs sur l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement :

➤ Economies déjà réalisées :

Les années précédentes, des efforts et économies ont déjà été faits sur : les marchés de gaz et d'électricité et les consommations d'éclairage public, le parc de photocopieurs et imprimantes existant, le marché d'assurance communale, les dépenses de fêtes et cérémonies, les subventions aux associations, le transport scolaire (interclasse), certaines contributions syndicales, les prestations extérieures pour les NAP, la contribution au CCAS, les astreintes et frais de déneigement ainsi que par l'augmentation de certains tarifs.

➤ Pistes restant à étudier :

Certaines dépenses de fonctionnement courant peuvent encore être diminuées par une meilleure gestion des achats : téléphonie mobile, fuel et gasoil non-routier, les dépenses de fêtes et cérémonies, publications annuelles, les dépenses de fleurissement et de propreté,

les NAP et les achats de fourniture par des marchés à bon de commande, ainsi qu'un suivi plus vigilant des achats de petites fournitures.

➤ Objectifs chiffrés :

Pour le budget général, la masse salariale reste un enjeu conséquent quant aux dépenses de fonctionnement puisqu'elle en représente la majeure partie. L'objectif est de maintenir une augmentation la plus faible possible en limitant cette **hausse à un maximum annuel d'1% d'augmentation**. Cela devrait être permis par la fin des nouvelles activités périscolaires, ainsi que par une optimisation de l'organisation des services en cas de départ en retraite.

L'objectif est aussi de parvenir à **réduire de 0,5% les dépenses réelles de fonctionnement** hors frais de personnel communal.

Ces objectifs s'entendent en euros constants et non en euros courants c'est-à-dire hors inflation.

Pour l'analyse et l'application de ces objectifs, il reste toutefois une inconnue relative aux retours éventuels de compétences de la part de la communauté de communes des Hautes-Vosges.

En dépenses d'investissement, certains crédits peuvent être restreints sur certains matériels qui peuvent être conservés plus longtemps (outillage, informatique, meubles), ce qui doit permettre autant que possible de consacrer des fonds au renouvellement et à l'entretien des équipements d'importance (écoles, bâtiments, voirie).

b) Objectifs sur l'évolution du besoin de financement annuel

Le besoin de financement annuel se calcule par l'excédent des dépenses "définitives" sur les recettes "définitives" réalisées au cours de l'exercice, moins les remboursements de dette de l'année.

Dans la mesure où l'objectif de la municipalité est de ne contracter un nouvel emprunt que pour la réalisation des travaux relatifs à l'assainissement à Zainvillers, le désendettement progresse chaque année et permet donc chaque année l'augmentation de la capacité de financer un éventuel besoin de financement qui est le déficit de la section d'investissement.

La capacité d'autofinancement est l'excédent des produits réels de fonctionnement de l'exercice sur les charges réelles de fonctionnement de l'exercice. Ce flux réel permet d'autofinancer une partie des investissements.

En 2016, le besoin de financement était le suivant :

Besoin de financement investissement 2016 moins remboursement dette (Solde)	Fonctionnement 2016 (Solde)	Fonctionnement (charges réelles) 2016	Capacité d'autofinancement
- 220 323,60 €	295 775,44 €	2 715 448,35 €	0,11

Pour 2017, ces chiffres étaient les suivants (résultats provisoires) :

Besoin de financement investissement 2017 moins remboursement dette (Solde)	Fonctionnement 2017 (Solde)	Fonctionnement (charges réelles) 2017	Capacité d'autofinancement
- 19 471,11 €	386 607,03 €	2 964 577,34 €	0,13

Les chiffres 2017 sont donc en amélioration.

La capacité d'autofinancement net passe de 602 780,49 € en 2016 à 674 321,29 € en 2017.

L'objectif pour 2018 est donc de continuer à retrouver des marges de manœuvre sur la capacité d'autofinancement et la capacité à couvrir un besoin de financement donc nos charges d'investissement principalement, avec pour contraintes la baisse globale des subventions d'investissement.

Il est également nécessaire de préciser que si la capacité d'autofinancement de la Commune tend à poursuivre son augmentation malgré ce contexte, il conviendra éventuellement d'en faire usage afin de porter les investissements communaux à un meilleur niveau pour pérenniser les équipements d'intérêt public (voirie, bâtiments divers).

c) Ratios d'endettement (budget général) :

Le coefficient d'autofinancement courant de la Commune en 2017 est de **0,87** contre 0,94 en 2016, soit une augmentation des marges de manœuvre et une diminution du besoin d'emprunter. En effet plus ce ratio s'approche (voire dépasse) de 1, plus la marge d'autofinancement est faible et plus le besoin de financement par emprunt est nécessaire.

Le ratio d'endettement passe de 0,66 en 2016 à 0,57 en 2017.

La dette **totale** au 1<sup>er</sup> janvier 2018 due par habitant est de 481€/habitant contre 517€/habitant en 2017.

La marge d'autofinancement courante par habitant passe de -266€/habitant en 2016 à -209€/habitant en 2017.

La capacité de désendettement de la Commune (somme restant à rembourser de 2 523 605,89 €) est évaluée à une période de 8,5 années tenu compte de l'épargne brute 2016 ce qui est considéré comme une situation d'endettement raisonnable (ne pas dépasser 11 années) mais ne signifie pas que la totalité de la dette sera remboursée d'ici 8 années. Il s'agit d'un ratio de potentiel.

Ces chiffres traduisent la poursuite du désendettement communal, le dernier emprunt ayant été contracté en 2012.

Les niveaux d'épargne sont les suivants :

-épargne brute : elle s'élève pour 2017 à **0,205942** contre 0,122159 en 2016 ce qui traduit une légère augmentation de la capacité d'épargne. Elle est en réalité le « contraire » du coefficient d'autofinancement et se calcule ainsi : (Recettes Réelles de fonctionnement - Dépenses Réelles de fonctionnement) / Recettes Réelles de fonctionnement ;

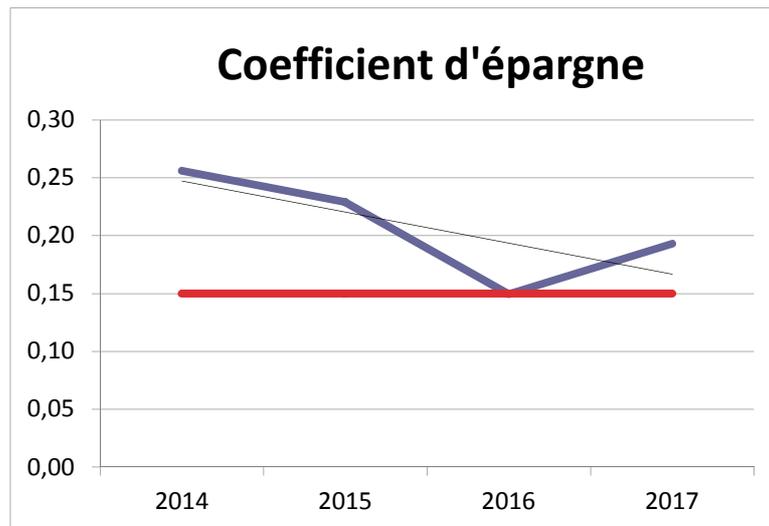
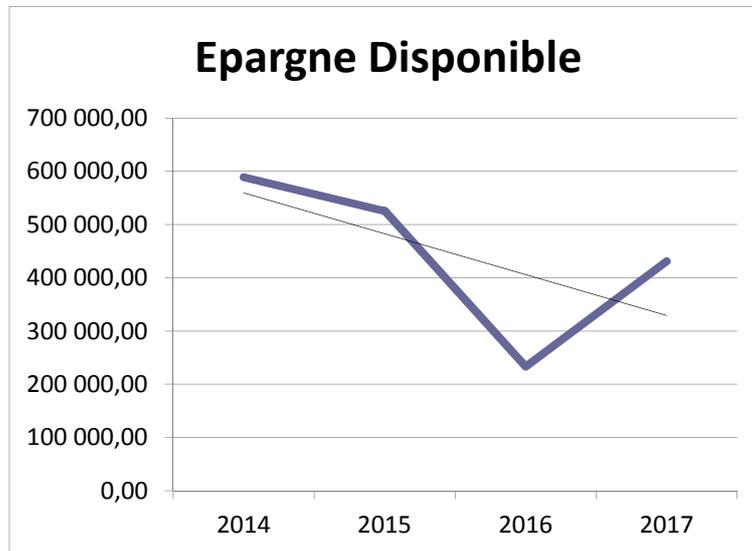
-épargne nette : elle s'élevait à 0,053875 en 2016 contre **0,160673** en 2017, ce qui s'explique par la prise en compte des dépenses liées au remboursement du capital des emprunts en cours, qui augmente du fait que la dette actuelle commence à faire l'objet d'un remboursement de capital en augmentation, les intérêts étant quant à eux en baisse progressive.

En 2015 puis 2017, des démarches de renégociation des emprunts en cours afin de baisser les taux d'intérêts donc les charges de la dette ont été menées mais n'ont pas abouties.

La dette de la Commune reste relativement conséquente : la structure de la dette indique toutefois que le capital à rembourser est plus important que les intérêts à rembourser sur une annuité, ce qui est le signe d'un désendettement en bonne voie de progression. Les dépenses d'investissement sont et seront de plus en plus affectées, car le capital est remboursé en section d'investissement et les intérêts en section de fonctionnement. Des recherches ont été menées en 2017 au sujet de l'agence France locale, société de financement des collectivités territoriales à des taux avantageux, mais pour

lors cette entité nouvelle ne prête pas forcément à des taux aussi avantageux par rapport au secteur privé concurrentiel dans le secteur du crédit.

En résumé concernant l'épargne du budget communal, il est à noter que bien que n'atteignant pas encore les seuils d'alerte, notre épargne suit une tendance baissière, avec une année exceptionnellement basse en 2016 du fait de la baisse du versement du budget forêt. Le constat est donc une diminution de nos marges de manœuvre d'épargne et donc des disponibilités financières plus limitées pour couvrir le besoin de financement.



d) L'année 2018 sera marquée :

- Par une probable poursuite des baisses des concours de l'état
- Par des subventions toujours plus difficiles à obtenir
- Par la réforme progressive de la taxe d'habitation
- Par une meilleure prise en compte des amortissements dans la comptabilité communale sur chaque budget
- Par la fin des nouvelles activités périscolaires
- Par la reprise de la compétence périscolaire avec le versement de la subvention de fonctionnement de l'Alphabet
- Par des décisions qui devraient intervenir au niveau de la communauté de communes des Hautes-Vosges concernant les compétences qu'elle exercera avec des retours éventuels de compétences aux communes, parmi lesquels la piscine, la médiathèque, le cinéma et le camping pour la Commune de VAGNEY.

## ANNEXE 1 : Les Subventions

### Etat des subventions recouvrées en 2017 et de celles restant à recouvrer en 2018

#### Subventions recouvrées en 2017 :

Projet	Sommes perçues	Commentaire
Travaux accessibilité 2016	73 130,11 €	Toutes les sommes ont été recouvrées
Toitures stades et bardages écoles	11 027,10 €	Sommes restant à recouvrer (16972,90 €)
Voirie 2016	- €	Somme à recouvrer, demande faite (10 275 €)
Voirie 2017	- €	Somme à recouvrer, travaux à achever (5250 €)
Travaux accessibilité 2017	23 879,83 €	Sommes restant à recouvrer (64651,57 €)
<b>TOTAL</b>	<b>108 037,04 €</b>	<b>97 796,49 €</b>

#### Subventions restant à recouvrer :

Budget Général							
Projet	Montant accordé	Date accord	Paiement demandé	Date	Paiement reçu	Date	Commentaire
Toiture stades et bardage des écoles	36 757,00 €	juin-17	Acompte demandé	août-17	11 027,10 €	sept-17	Reste à recouvrer = 17 619,92 € car montant marché moindre
Voirie 2016	11 697,43 €	déc-16	Oui	déc-17	- €	-	Paiement en attente 10 275 € car montant marché moindre
Voirie 2017	11 700,00 €	sept-17	Non attente travaux terminés	-	- €	-	Reste à recouvrer = 5250 € car montant marché moindre
Accessibilité 2017	113 671,00 €	Août septembre 2017	Acomptes demandés	Août et octobre	23 879,83 €	Octobre et décembre 2017	Reste à recouvrer = 64 651,57 € car montant marché moindre
<b>TOTAL</b>	<b>173 825,43 €</b>	-	-	-	<b>34 906,93 €</b>	-	<b>97 796,49 €</b>

## ANNEXE 2 : Etat de la dette – Budget Général

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018

### BUDGET GENERAL

Objet	Début	Durée	Per	Taux initial	Fin	Mt. Initial	CRD au 01/01/18	IRD au 01/01/18	Capital 2018	Interêts 2018	Total 2018
TRAVERSEE	10/11/08	15	A	6,20	01/01/23	164 000,00	79 406,87	13 169,96	11 326,78	4 923,23	16 250,01
INVESTISSEMENTS DIVERS	29/12/99	20	T	4,90	15/10/19	304 898,03	45 461,93	717,41	22 177,79	1824,25	24 002,04
INVESTISSEMENTS DIVERS	13/08/12	20	T	5,15	30/06/32	948 000,00	775 152,58	290 655,67	36 994,85	39 213,51	76 208,36
INVESTISSEMENTS DIVERS 2010	07/10/10	15	T	2,82	25/10/25	192 132,00	112 464,78	10 519,15	12 714,89	3 037,83	15 752,72
TRAVAUX AMENAGEMENT 2° TRANCHE	04/12/07	20	M	4,58	25/12/27	114 000,00	69 806,27	14 251,90	5 633,97	3 079,83	8 713,80
TRAVAUX MAIRIE PLACE CARITEY	01/10/00	30	M	6,01	01/09/30	762 245,09	488 127,12	183 215,76	26 279,00	28 620,40	54 899,40
TRAVAUX MAIRIE CARITEY ZELLER	25/12/00	20	M	5,90	25/10/20	457 347,05	101 535,36	3 890,04	33 919,90	5 083,10	39 003,00
AMENAGEMENT HYPERCENTRE	29/07/04	12	A	2.2 *	31/07/24	190 000,00	80 832,80	4215,11	10 971,85	1 374,16	12 346,01
<b>Total commune</b>						<b>3 132 622,17</b>	<b>1 752 787,71</b>	<b>520 635,00</b>	<b>160 019,03</b>	<b>87 156,31</b>	<b>247 175,34</b>

\* = Taux variable. Taux actuel = 3%.

**Récapitulatif de la dette – Exercice 2018**

<b>BUDGET</b>	<b>Montant initial</b>	<b>IRD au 01/01/18</b>	<b>CRD au 01/01/18</b>	<b>Interêts 2018</b>	<b>Capital 2018</b>	<b>Annuité 2018</b>
<b>GENERAL</b>	3 132 622,17	520 635,00	1 752 787,71	87 156,31	160 019,03	247 175,34
<b>CHAUFFERIE BOIS</b>	235 000,00	12 513,48	103 229,73	4 490,06	13 980,20	18 470,26
<b>ASSAINISSEMENT</b>	70 000,00	4 519,90	31 992,82	1 826,33	5 281,30	7 107,63
<b>Total</b>	<b>3 437 622,17</b>	<b>635 595,63</b>	<b>1 888 010,26</b>	<b>93 472,70</b>	<b>179 280,53</b>	<b>272 753,23</b>